



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080209

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/04/2025 18H21 C:024627 I:41697
V/REF : 1019798
V/Appel du Vendredi 25/04/2025 a 18H21

SEMCODA
Agence De Bourg en Bresse
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

IMMEUBLE : RIEZ
950 ROUTE DE CORLIER
01640 JUJURIEUX

Vaulx en Velin, le 05 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 950 ROUTE DE CORLIER - PARTIES COMMUNES - CONTACT MME GAY -

MOTIF : ABSENCE D'ELECTRICITE DANS LES COMMUNS

Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 25/04/2025 A 21H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
RECHERCHE DE LA CAUSE DE LA DISJONCTION - REMPLACEMENT D'UN FUSIBLE -
CONTROLE DE L'INSTALLATION ET APPAREILLAGE - REARMEMENT DU DISJONCTEUR
GENERAL DES COMMUNS - REMISE EN SERVICE - ESSAIS - BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 30/07/25 a 09H46 M. R. RICHONNIER

MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR LE BON DE COMMANDE 1019798 DU 17/07/2025
AU NOM DE SERVIMO VAULX EN VELIN AU LIEU DE SERVIMO BOURGOGNE

ZD AB EMAIL en CC le 15/07/25 a 11H13 bourgoin@semcoda.com

ZD AB Email envoyé le 15/07/25 a 11H13 Ste Perm anece Semcoda

CD AB Email envoyé le 07/07/25 a 16H04 Mme A. DURAND JUILLARD

CD AB Email envoyé le 02/06/25 a 11H04 Mme M CONTAMIN

CD AB Email envoyé le 02/06/25 a 10H53 Mme C. GANTIER

CD AB Email envoyé le 22/05/25 a 14H37 Mme M CONTAMIN

CS AB Email envoyé le 27/04/25 a 11H10 Mme M CONTAMIN

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispat.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	1	68,24	68,24
1,75	H.Ouvrier Electricien le 25/04	1	73,82	129,18
1,75	Sup.H.100%-Electr. +20h-Sa +12h-D/JF	1	73,82	129,18
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,45	39,45
1,00	Fusible(s) cartouche 10 Amperes	1	1,96	1,96
TOTAL H.T.				397,13
T.V.A. a 10,00%				39,71
TOTAL T.T.C.En EURO				436,84

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1019798 du 17/07/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr; stephane.descostes@semcoda.c

Lieu d'intervention

Route de Corlier
et du Maquis 43-44
01640 JUJURIEUX

Référence de la Demande

THCELCPCI Tvx hors contra Electricite Partie cne int. 1

01-EE-2223-ENT-61563100

Dossier : AG7 - AG7ASTREIN

00611-00001 LA COURBATIERE JUJURIEUX

Délai

Date limite exécution : 01/08/2025

Observations

bon de regul suite intervention du 25/04

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
EL00003 bon de regularisation absence d electricité communs	1,00	397,13	397,13	39,71	436,84
Total H.T.					397,13
Total TVA					39,71
Total TTC					436,84

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DESCOSTES STEPHANE le 17/07/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Route de Corlier et du Maquis 43-44 01640 JUJURIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **17/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019798